

# La Famille DAVID-SERÈNE

## d'Aquéria et de Vallongue XVII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles

Par Pascal ROUX

Armes : " *D'argent à la sirène de carnation accostée de deux tours de gueules ouvertes, maçonnées et crénelées de sable* "; alias " *de gueules à une sirène au naturel, à deux queues qu'elle tient de ses mains, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or* ".

La famille DAVID est connue anciennement à Saint-Paulet de Caisson (Gard), où elle appartenait à la bourgeoisie. André DAVID fut consul de Saint-Paulet au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. En voie d'anoblissement au moment de la Révolution (par l'achat de deux charges de judicature), un de ses membres émigra au Danemark et y fut anobli en 1817.

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, cette famille ajouta à son nom, par alliance, celui de SERENNE (ou SERÈNE) qui tendit à se substituer peu à peu au premier patronyme. La branche danoise le supprima dès son installation dans ce pays, tandis que la branche restée en France le fit progressivement passer (volontairement ou non) pour un prénom.

Les nobiliaires disent la famille SERÈNE d'ACQUÉRIA originaire de Venise (ce que soutient également la tradition familiale). Elle serait venue en France au XVII<sup>e</sup> siècle où elle aurait obtenu des lettres de naturalité et de reconnaissance de noblesse en 1666<sup>2</sup>. Cette affirmation est, comme on le voit, fautive pour ce qui concerne la famille DAVID. Elle semble également fautive pour la famille SERÈNE, dont le nom est assez répandu en Avignonnais. Je manque actuellement d'informations sur ces familles pour aller plus avant dans la réflexion. Néanmoins, il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'une légende inventée par Joseph Louis Bruno DAVID-SERÈNE d'ACQUÉRIA lorsqu'il s'installa au Danemark...

La filiation est pour l'instant connue depuis :

### I

Sieur Claude DAVID, décédé avant 1715. Bourgeois de Saint-Paulet de Caisson (Gard). Il épousa Madeleine SERENNE, décédée le 8 mars 1733 à Saint-Paulet, âgée de 80 ans.

Ils eurent au moins :

1) Sieur Jean-Joseph DAVID-SERENNE, bourgeois de Saint-Paulet.

Marié le 20 mai 1715 à Saint-Paulet, avec Élisabeth BÉRENGUIER, fille de Pierre et d'Anne GRANET.

Parmi leur descendance, on connaît :

11) Alexandre DAVID-SERÈNE, baptisé le 14 avril 1718 à Saint-Paulet (parrain : M<sup>re</sup> Alexandre SERENNE, chanoine du chapitre Saint Pierre d'Avignon), décédé le 23 septembre 1792 à Saint-Paulet. Il passa une obligation en 1747 et eut un procès concernant cette dernière, en 1777-1778, contre Joseph ALÈGRE<sup>3</sup>.

Marié le 19 octobre 1747 à Saint-Paulet avec Marguerite SUEL, veuve de Jean Antoine BÉRENGUIER, fille de Charles et de Marie BOURELLY, du lieu d'Ussel (Corrèze), paroisse de Gondargues. Ils présentèrent une dispense du deuxième degré d'affinité.

12) Marie Madeleine DAVID-SERÈNE, baptisée le 10 octobre 1719 et décédée le 21 mars 1720 à Saint-Paulet.

13) Pierre Paul DAVID-SERENNE, baptisé le 30 novembre 1720 à Saint-Paulet (parrain : M<sup>re</sup> Pierre Thomas DAVID, prêtre, son oncle).

2) Joseph, **qui suit**.

3) Pierre Thomas DAVID, prêtre, cité en 1720.

### II

Sieur Joseph DAVID-SERENNE, décédé le 25 février 1743 à Saint-Paulet, âgé de 50 ans. Bourgeois de Saint-Paulet.

Marié avec Marie ODE, fille de François. Ils eurent :

1) François Joseph DAVID-SERÈNE, baptisé le 27 mars 1724 à Saint-Paulet.

Prêtre, vicaire général (à Die ?) vers 1780<sup>4</sup>.

2) Jean Louis François Antoine, **qui suit**.

3) Benoite Marie François DAVID-SERÈNE, baptisée le 11 septembre 1737 à Saint-Paulet.

4) Marie Suzanne DAVID-SERÈNE, baptisée le 11 septembre 1737 à Saint-Paulet.

### III

Jean Louis François Antoine DAVID-SERÈNE, seigneur d'ACQUÉRIA et de Vallongue, coseigneur de Tavel, baptisé le 9 juin 1735 à Saint-Paulet.

Négociant en gros à Codolet, il épousa l'héritière d'une des plus riches familles de Roquemaure, ce qui lui permit de se retrouver à la tête d'une fortune plus qu'honorable et favorisa son ascension sociale et son intégration à la noblesse. Le 1<sup>er</sup> mai 1769, il achetait " *une métairie et domaine appelé d'Aquéria avec les terres, prés, vignes et autres dépendances en différentes parties contigües ou détachées (...) dans le terroir du lieu de Tavel, près la forêt de Clary (...) plus tout le mobilier et immobilier attaché ou dépendant du domaine dans toute son étendue, ainsi qu'il est actuellement tenu et affermé par Ayme Rolland* " à messire Pierre Louis François de PERTUIS, archidiacre de l'église métropolitaine d'Avignon, noble Gabriel de PERTUIS, écuyer, et Paul Joseph de PERTUIS, écuyer, tous trois frères germains habitants d'Avignon. Cette vente se montait à 30 000 livres. SERÈNE paya 10 000 livres en espèces le jour de la vente, les 20 000 livres restantes payables en 15 ans (en fait, il obtint quittance de cette somme dès le 17 août 1779)<sup>5</sup>. Pour faire bonne mesure, il acheta la haute, moyenne et basse justice sur le domaine d'Acquéria ainsi que les droits de suzeraineté sur les fiefs de d'Acquéria et Vallongues à M. BARBIER, seigneur du comté de Rochefort<sup>6</sup>. Il pouvait dès lors s'intituler seigneur d'Acquéria et de Vallongue. Rasant l'ancienne demeure, il entrepris de faire bâtir un beau château, dans le style XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'il décora avec beaucoup de goût paraît-il. Jusqu'à la Révolution, il s'efforça d'accroître son domaine, achetant une terre par-ci, une vigne par-là dès que l'occasion se présentait. Plusieurs actes le mentionnent également comme coseigneur de Tavel (1771, 1774).

À Roquemaure, il fit construire un bel hôtel particulier, qui est actuellement l'Hôtel de ville de la commune. Inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, la façade de cet hôtel est ainsi décrite :

*La façade sur la place du Marché est intéressante par son aspect monumental. Elle est composée de deux étages sur rez-de-chaussée, le premier étage étant l'étage d'honneur ; il est plus haut de plafond et possède de hautes fenêtres.*

*La façade comporte sept travées. La travée centrale forme l'entrée ; elle est marquée d'un léger décrochement et possède, au-dessous de la fenêtre du premier étage, un fronton. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont grillées, celles des premier et deuxième étages ont des appuis en fer forgé. La*